



Permutations informatisées 2024
Instituteur·rices et Professeur·es des écoles

Situation actuelle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Courriel : _____@_____

Numéros de téléphone (très important)

Domicile : _____ Travail : _____ Portable : _____

Poste actuel : _____

Date de titularisation : ____/____/____

Disponibilité (préciser le type : suivre son conjoint, élever un enfant, ...), détachement, MAD :

Département de titularisation : _____

Vœux

Rang	N° du département	Nom du département
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Exposé succinct du motif de la demande

Éléments de barème	Points	
	1 ^{er} vœu	Autres vœux
A. Echelon (arrêté au 31.08.2023 par promotion et au 1^{er}.09.2023 par classement ou reclassement) Instituteur – PE – PE Hors-Classe – PE classe exceptionnelle Echelon : _____ Depuis le : _____		
B. Ancienneté de fonction dans le département au 31/08/2024 au-delà de 3 ans en qualité de titulaire en Creuse Années : _____ Mois : _____		
C. Rapprochement de conjoint-es / Autorité parentale conjointe (avoir au moins un enfant mineur à charge au 31.08.2024) OUI NON		
C.1. Dates Mariage (avant le 01.09.2023)* : _____ PACS (avant le 01.09.2023)* : _____ Concubinage avec enfant(s) * né(s) ou reconnaissance par anticipation d'enfants à naître au plus tard le 01.01.2024*		
C.2. Enfants à charge de moins de 18 ans Nombre d'enfant(s) + date(s) de naissance : _____ Age(s) au 31/08/2024 : _____		
C.3. Durée de séparation (appréciée au 01/09/2024) Nombre d'années scolaires (une séparation de plus de 6 mois par année scolaire compte pour une année) : _____ Lieu d'exercice du ou de la conjoint-e : _____		
C.3 Prise en compte des périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le ou la conjoint-e Années : _____ Mois : _____		
D. Capitalisation pour renouvellement du 1^{er} vœu Nombre de renouvellements de demande (1 ^{ère} demande non comprise): _____		
E. Exercice en éducation prioritaire (REP, REP+ ou politique de la ville) OUI NON depuis : _____ En REP seulement / En REP + seulement / En REP ou en REP+ (entourez la mention utile)		
F. Exercice dans un établissement en contrat local d'accompagnement (CLA) A compter de 2024, 27 pts seront octroyés aux agents en poste au 1er septembre n-1 et justifiant d'au moins 3 années continues dans la même école ou même établissement		
G. Demande au titre du handicap <i>Si oui, n'oubliez pas de nous contacter afin que nous suivions notre dossier.</i> Majoration exceptionnelle de 100 points* (obligation d'emploi) OUI NON Majoration exceptionnelle de 800 points* OUI NON		
H. Bonification au titre du CIMM (mutation DOM) (Attention, cette bonification n'est pas cumulable avec les bonifications liées au rapprochement de conjoint-e ou de l'autorité parentale conjointe.) OUI NON		
TOTAUX		

* joindre les pièces justificatives